

COMMUNE DE DOMONT

RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2018

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 23
Votants : 33

L'an deux mil dix-huit, le 08 mars à dix-neuf heures
le Conseil Municipal, sur convocation adressée le 2 mars 2018, s'est réuni
à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de
Monsieur Frédéric BOURDIN, Maire de Domont

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean-François AYROLE, Madame Françoise MULLER, Madame Alix LESBOUEYRIES, Monsieur Laurent GUIDI, Madame Emilie IVANDEKICS, Madame Marie-France MOSOLO, Monsieur Jean-Claude HERBAUT Adjoints au Maire, Monsieur Régis PONCHARD Madame Jeannine CLAQUIN, Madame Michelle HINGANT Monsieur Michel WIECZOREK, Madame Rolande RODRIGUEZ, Monsieur Fabrice FLEURAT Madame Valérie GUERINEAU, Monsieur Hervé COMMO, Madame Christine VINCENT, Monsieur Mickaël HIN, Monsieur Christian GAY-PEILLER, Monsieur Gérard BABLON, Madame Josette MARTIN, Monsieur Didier SOAVI, Madame Aurélie DELMASURE, conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Jérôme CHARTIER, Maire Adjoint, Pouvoir à Monsieur Frédéric BOURDIN
Monsieur Patrick BRISSET, Maire Adjoint, Pouvoir à Mme Christine VINCENT
Monsieur Paul-Edouard BOUQUIN, Conseiller municipal, pouvoir à Monsieur Fabrice FLEURAT
Monsieur Charles ABEHASSERA, Conseiller Municipal, Pouvoir à Monsieur Christian GAY-PEILLER
Madame Monique PAU, Conseillère Municipale, Pouvoir à Madame Alix LESBOUEYRIES
Madame Judith SOLARZ, Conseillère Municipale Pouvoir à Madame Valérie GUERINEAU
Madame Christèle REYTIER, Conseillère Municipale, Pouvoir à Madame Emilie IVANDEKICS
Madame Julie LOISEAU, Conseillère municipale, Pouvoir à Madame Marie France MOSOLO
Monsieur Mickaël HIN, Conseiller Municipal, Pouvoir à Madame Jeannine CLAQUIN jusqu'à son arrivée à 20h50 (point 17 de l'ordre du jour)
Monsieur Kossigan Joseph DEGBADJO, Conseiller municipal, Pouvoir à Madame Françoise MULLER
Madame Mona AMIROUCHE, Conseillère Municipale, Pouvoir à Madame Josette MARTIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Marie-France MOSOLO

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

1) Approbation du compte rendu analytique (relevé de décision) du Conseil Municipal du 18 décembre 2017

ADOpte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2017.

2) Décisions du Maire (Décisions du numéro DEC-2017-084 au numéro DEC-2018-001)

Décision n°2017-84 (27.10.2017) : portant signature d'un avenant à la promesse de vente entre la commune de Domont, Monsieur ABERKANE et Mme GUICHERON pour proroger le délai d'obtention du ou des prêts pour la cession de la parcelle anciennement cadastrée AE n°331 (Cf. délibération n°2015-066 du 13 avril 2015)

Décision n° 2017-085 (06.11.2017) : Portant dissolution de la régie de recettes pour l'encaissement des participations du secteur animation (accueil pré et post scolaire, centre de loisirs) car une nouvelle régie de recettes « Multiservices Enfance » a été créée en date du 22 juin 2017 par décision du Maire n° DEC-2017-021

Décision n° 2017-086 (06.11.2017) : Portant dissolution de la régie de recettes pour l'encaissement des participations du secteur scolaire (restauration scolaire, classes de découvertes) car une nouvelle régie de recettes « Multiservices Enfance » a été créée en date du 22 juin 2017 par décision du Maire n° DEC-2017-021

Décision n° 2017-087 (25.10.2017) : Portant signature de la convention de mise à disposition d'un bien immobilier sis 6 rue des Poiriers entre la commune et Madame GIROUD Séverine, expulsée de son ancien logement connaissant de grandes difficultés à se loger avec ses 2 enfants

Décision n° 2017-088 (20.11.2017) : Portant signature d'une convention avec l'association France Frioul Italie concernant la mise à disposition gratuite du box n°4 situé parking du marché afin de l'aider dans ses missions en faveur du jumelage avec Buja.

Décision n° 2017-089 (20.11.2017) : Portant dissolution de la sous-régie de recettes pour l'encaissement des produits provenant de la vente de titre de transport du service de transport urbain de voyageur car les cartes optile scolaire ont été supprimées pour être remplacées par des cartes Imagine R payées directement par les familles à l'organisme

Décision n° 2017-090 (07.11.2017) : Portant sans suite les lots 8, 13 et 15 du marché n° MP 17018 ayant pour objet travaux d'entretien et d'aménagement des bâtiments communaux pour motif d'intérêt général car le marché n'a pas pu être analysé durant la validité des offres énoncée dans le règlement de consultation

Décision n° 2017-091 (13.11.2017) : Portant signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un bien immobilier entre la commune et Monsieur François TELLIER pour prolonger le bail jusqu'au 17 décembre 2017 au lieu du 31 octobre 2017 prévu initialement

Décision n° 2017-092 (14.11.2017) : Portant acceptation d'un don et legs de 150 euros de Monsieur WINTERSTEIN pour le CCAS

Décision n° 2017-093 (15.12.2017) : Portant attribution du marché n° MP 17029, ayant pour objet « Travaux d'entretien et aménagement des bâtiments communaux » lot 3 - couverture

- o Aux sociétés : ENTREPRISE RINGENBACH (93 380 PIERREFITTE), SCOP UNION TECHNIQUE DU BATIMENT (93 695) et ECP CONCEPT (95 640 HARAVILLIERS)
- o Type de marché : A prix unitaires
- o Pour un montant annuel total Hors Taxe de : 100 000 Euros
- o Le marché est passé pour 1 an reconductible 3 fois

Décision n° 2017-094 (23.11.2017) : Portant souscription de l'avenant n° 1 au marché MP 17025 ayant pour objet fournitures et la pose de mobiliers de bureau afin de répartir le montant initial total du marché de la manière suivante : montant maximum de la Ville, 185 000 euros H.T., montant maximum du CCAS, 15 000 euros HT et ainsi modifier l'article 4 de l'acte d'engagement.

Décision n° 2017-095 (23.11.2017) : Portant souscription de l'avenant n° 1 au marché MP 17027 lot 1 ayant pour objet l'acquisition de fournitures administratives, lot 1 – fourniture de bureau afin de répartir le montant initial total annuel du marché de la manière suivante : montant maximum de la ville, 23 700 euros HT, montant maximum du CCAS, 1 300 euros HT et ainsi modifier l'article 4 de l'acte d'engagement.

Décision n° 2017-096 (07.12.2017) : Portant acceptation d'un don et legs de 150 euros de Monsieur WINTERSTEIN pour le CCAS

Décision n° 2017-097 (11.10.2017) : Portant sans suite le lot 1 du marché n° MP 17029 ayant pour objet travaux d'entretien et d'aménagement des bâtiments communaux lot 1 – Volets stores rideaux car un seul pli reçu pour le lot 1 multi attributaire

Décision n° 2017-098 (08.12.2017) : Portant signature d'une convention autorisant le passage et l'utilisation d'une partie d'un terrain privé pour la réalisation des travaux d'agrandissement de la maison de petite enfance. En effet, il s'agit d'autoriser le passage et l'utilisation d'une partie du terrain privé désigné rue des Fossettes par le Conseil syndical des Fossettes pour la réalisation des travaux d'agrandissement de la Maison de la petite enfance.

Décision n° 2017-099 (26.10.2017) : Portant signature d'une convention d'occupation précaire avec la société BOUYGUES IMMOBILIER pour la création d'un passage piéton entre les rues Jacques Prévert et Robert Desnos. La convention est consentie du 26 octobre 2017 jusqu'à un mois avant la livraison de l'opération « Cœur Eclat » prévue au 1^{er} trimestre 2018

Décision n° 2017-100 (04.01.2018) : Portant attribution du marché n° MP 17028, ayant pour objet l'extension de la Maison de la Petite Enfance – Lot 1 déconstruction / Gros Œuvre Ravalement / Revêtements collés.

- o A la société : ETS A. PHILIPPON (95580 ANDILLY)
- o Type de marché : A prix forfaitaires
- o Pour un montant maximum annuel Hors Taxe de : 265 191.50 €

Décision n° 2017-101 (04.01.2018) : Portant attribution du marché n° MP 17028, ayant pour objet l'extension de la Maison de la Petite Enfance – Lot 2 Charpente / Couverture.

- o A la société ECP CONCEPT EURL (95 640 HARAVILLIERS)
- o Type de marché : A prix forfaitaires
- o Pour un montant maximum annuel Hors Taxe de : 86 058.36 €

Décision n° 2017-102 (04.01.2018) : Portant attribution du marché n° MP 17028, ayant pour objet l'extension de la Maison de la Petite Enfance – Lot 3 Menuiseries extérieures aluminium / Serrurerie.

- o A la société ETS FLAVIGNY (95 580 ANDILLY)
- o Type de marché : A prix forfaitaires
- o Pour un montant maximum annuel Hors Taxe de : 68 770.60 €

Décision n° 2017-103 (04.01.2018) : Portant attribution du marché n° MP 17028, ayant pour objet l'extension de la Maison de la Petite Enfance – Lot 4 Cloisons / Doublages / Faux plafonds – menuiseries intérieures bois.

- o A la société TECHNI ISOL NORD (60 190 ARSY)
- o Type de marché : A prix forfaitaires
- o Pour un montant maximum annuel Hors Taxe de : 123 494.78 €

Décision n° 2017-104 (04.01.2018) : Portant attribution du marché n° MP 17028, ayant pour objet l'extension de la Maison de la Petite Enfance – Lot 5 Plomberie / Chauffage / Ventilation.

- o A la société POINT SERVICE (95 580 ANDILLY)
- o Type de marché : A prix forfaitaires
- o Pour un montant maximum annuel Hors Taxe de : 112 965.00 €

Décision n° 2017-105 (04.01.2018) : Portant attribution du marché n° MP 17028, ayant pour objet l'extension de la Maison de la Petite Enfance – Lot 6 courants forts / courants faibles.

- o A la société KONNECT SYSTEMS (60 110 AMBLAINVILLE)
- o Type de marché : A prix forfaitaires
- o Pour un montant maximum annuel Hors Taxe de : 48 000 €

Décision n° 2017-106 (04.01.2018) : Portant attribution du marché n° MP 17028, ayant pour objet l'extension de la Maison de la Petite Enfance – Lot 7 Peinture / revêtements de sols souples.

- o A la société SARL HARMONIE DECOR (95 580 ANDILLY)
- o Type de marché : A prix forfaitaires
- o Pour un montant maximum annuel Hors Taxe de : 36 000 €

Décision n° 2017-107 (04.01.2018) : Portant attribution du marché n° MP 17028, ayant pour objet l'extension de la Maison de la Petite Enfance – Lot 8 VRD / Aménagements extérieurs / Plantations.

- o A la société Entreprise FILLOUX (95 580 ANDILLY)
- o Type de marché : A prix forfaitaires
- o Pour un montant maximum annuel Hors Taxe de : 78 000 €

Décision n° 2017-108 (19.12.2018) : Portant attribution du marché n° MP 17032, ayant pour objet travaux de remplacement des appareils d'éclairages en led église de Domont.

- o A la société SARL ASET (95 580 ANDILLY)
- o Type de marché : A prix forfaitaires
- o Pour un montant maximum annuel Hors Taxe de : 12 411.82 €

Décision n° 2017-109 (14.12.2017) : Portant exercice du droit de préemption urbain concernant le bien cadastré AV 96 et AV 265- Zone UA sis 27 rue de la Mairie au prix de 180.600 euros

Décision n° 2017-110 (28.12.2017) : Portant signature de la convention de mise à disposition d'un bien immobilier sis 60 rue de la République entre la Commune et Monsieur et Madame YABAS pour éviter les squats et surveiller la propriété de la commune.

Décision n° 2018-001 (10.01.2018) : Portant acceptation d'un don et legs d'un montant de 150 € de Monsieur WINTERSTEIN qui sera encaissé au profit du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur Didier SOAVI demande des précisions sur la décision n°2017-109. Monsieur le Maire lui apporte les précisions demandées.

Le conseil municipal,

PREND ACTE de la communication du compte rendu des décisions par Monsieur le maire par délégation de l'assemblée délibérante.

3) Tarif municipal dans le cadre de l'organisation du concert du 9 mars 2018 - N° DEL-2018-001

A l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE le tarif fixé à 5 euros pour le concert de Taxiphone prévu le 9 mars 2018 à la salle des fêtes.

4) Débat d'orientation budgétaire 2018 – Budget « Ville 2018 » - N° DEL-2018-002

A l'unanimité, le conseil municipal,

PREND ACTE de la tenue du débat sur le rapport d'orientation budgétaire « Ville 2018 »

PREND ACTE de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire

APRES avoir pris connaissance de l'ensemble des remarques et observations du Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique qu'elles feront l'objet d'un examen attentif dans le cadre de la préparation du budget primitif de la Ville 2018

APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire ci-joint

5) Débat d'orientation budgétaire 2018 – Budget « Transport Urbain 2018 » - DEL-2018-003

A l'unanimité, le conseil municipal,

PREND ACTE de la tenue du débat sur le rapport d'orientation budgétaire « Transport Urbain 2018 »

PREND ACTE de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire

APRES avoir pris connaissance de l'ensemble des remarques et observations du Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique qu'elles feront l'objet d'un examen attentif dans le cadre de la préparation du budget annexe du Transport Urbain 2018.

APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire ci-joint

6) Garantie d'emprunts PLAI et PLUS souscrits auprès de la caisse des dépôts et consignations accordée au bailleur sociale « Immobilière 3F » (I3F) dans le cadre d'une acquisition en VEFA de 21 logements sociaux au sein de l'opération « Cœur de Ville » -lot n°2 situés rue Jacques Prévert et rue Robert Desnos - N° DEL-2018-004

A l'unanimité, le conseil municipal

ACCORDE la garantie de la Commune pour la réalisation de l'opération « Acquisition » de 21 logements en VEFA, à hauteur de 100 %, concernant les prêts PLAI et PLUS sollicités auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par Immobilière 3F (I3F) pour un montant total de 2 028 000 Euros constitué de quatre lignes de prêts selon les conditions prévues au contrat de prêt n° 73265 et notamment :

OFFRE DE PRET CDC				
Caractéristiques	PLAI	PLAI Foncier	PLUS	PLUS Foncier
Enveloppe	-	-	-	-
Identifiant de la ligne de prêt	5225286	5225285	5225283	5225284
Montant	363 000 Euros	418 000 Euros	611 000 Euros	636 000 Euros
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de la période	0,55 %	1,03 %	1,35 %	1,03 %
TEG	0,55 %	1,03 %	1,35 %	1,03 %
Phase de préfinancement				
Durée du préfinancement	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois
Taux d'intérêt du préfinancement	0,55 %	1,03 %	1,35 %	1,03 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	60 ans	40 ans	60 ans
Index	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur Index	- 0,2 %	0,28 %	0,6 %	0,28 %
Taux d'intérêt (*)	0,55 %	1,03 %	1,35 %	1,03 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR	DR	DR	DR
Taux de progressivité des échéances	- 1 %	- 1 %	- 1 %	- 1 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360	30/360	30/360

(*) Le (s) taux indiqué (s) ci-dessous est (sont) susceptible (s) de varier en fonction des variations de l'index de la ligne de prêt

NOTE que la garantie d'emprunts permet à la Commune d'être réservataire pour l'attribution de quatre logements, soit :
✓ 3 PLUS (1T1, 1T2, 1T3) et 1 PLAI (T3)

PRECISE que :

- Ledit Contrat de prêt n° 73265 est joint en annexe
- La garantie est apportée aux conditions suivantes :
 - ✓ Garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité
 - ✓ Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents (contrats, conventions...) afférents à ce dossier

- 7) Garantie d'emprunts PLAI et PLUS souscrits auprès de la caisse des dépôts et consignations accordée au bailleur sociale « Immobilière 3F » (I3F) dans le cadre d'une acquisition en VEFA de 10 logements sociaux au sein de l'opération « Cœur de Ville » -lot n°3 situés rue Jacques Prévert et rue Robert Desnos - N° DEL-2018-005

A l'unanimité, le conseil municipal,

ACCORDE la garantie de la Commune pour la réalisation de l'opération « Acquisition » de 10 logements en VEFA, à hauteur de 100 %, concernant les prêts PLAI et PLUS sollicités auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par Immobilière 3F (I3F) pour un montant total de 1 183 000,00 Euros constitué de quatre lignes de prêts selon les conditions prévues au contrat de prêt n° 73264 et notamment :

OFFRE DE PRET CDC				
Caractéristiques	PLAI	PLAI Foncier	PLUS	PLUS Foncier
Enveloppe	-	-	-	-
Identifiant de la ligne de prêt	5225183	5225184	5225181	5225182
Montant	178 000 Euros	170 000 Euros	455 000 Euros	380 000 Euros
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de la période	0,55 %	1,1 %	1,35 %	1,1 %
TEG	0,55 %	1,1 %	1,35 %	1,1 %
Phase de préfinancement				
Durée du préfinancement	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois
Taux d'intérêt du préfinancement	0,55 %	1,1 %	1,35 %	1,1 %

Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	60 ans	40 ans	60 ans
Index	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur Index	- 0,2 %	0,35 %	0,6 %	0,35 %
Taux d'intérêt (*)	0,55 %	1,1 %	1,35 %	1,1 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR	DR	DR	DR
Taux de progressivité des échéances	- 1 %	- 1 %	- 1 %	- 1 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360	30/360	30/360

(*) Le (s) taux indiqué (s) ci-dessous est (sont) susceptible (s) de varier en fonction des variations de l'index de la ligne de prêt

NOTE que la garantie d'emprunts permet à la Commune d'être réservataire pour l'attribution de deux logements, soit :
✓ 1 PLUS (T4) et 1 PLAI (T4)

PRECISE que :

- o Ledit Contrat de prêt n° 73264 est joint en annexe
- o La garantie est apportée aux conditions suivantes :
 - ✓ Garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité
 - ✓ Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents (contrats, conventions...) afférents à ce dossier

- 8) **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre d'une aide à un projet de développement de la lecture - N° DEL-2018-006**

A l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une aide au titre de l'acquisition de mobilier spécifique dans le cadre du développement de la lecture telle que présentée ci-dessous :

Acquisition de mobilier spécifique pour la moins de 3 ans	
Coût HT des travaux	918 €
Coût TTC des travaux	1140 €
Participation CD95 (20%)	570 €
Date prévisionnelle d'acquisition : second semestre 2018	

APPROUVE le plan de financement proposé,

MANDATE Monsieur le Maire pour la signature de tout acte administratif se rapportant à ces opérations,

SOLLICITE l'autorisation de Madame la Présidente du Conseil Départemental de commencer les travaux avant l'avis d'attribution de subvention,

NOTE que ces opérations sont inscrites au Budget Primitif 2018,

- 9) **Statuts de la Communauté d'Agglomération - Notification de la délibération de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée portant adoption du projet de statuts de la - N° DEL-2018-007**

Monsieur WIECZORECK craint que les doléances des Domontois ne soient plus prises en compte en matière de voirie compte tenu de l'apparition des voies d'intérêt communautaire qui se superposent aux voies communales et voies départementales. Monsieur le Maire lui répond que les doléances des administrés en matière de voirie (nids de poule ou autres) sont relayées systématiquement quand cela est nécessaire au niveau de l'intercommunalité pour y remédier ce qui est confirmé par Fabrice FLEURAT

A l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE le projet le projet de statuts joint en annexe

- 10) Convention de mise à disposition ente LSVO et la commune de Domont d'un parking de 54 places et d'une voie de circulation interne -- (parcelles AE 560 -- AE 567 parties) - N° DEL-2018-008

A l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition d'une partie du domaine privé de la commune constituée d'un parking de 54 places et d'une voie d'accès à LSVO ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant ;

- 11) Modification de l'article 6 du règlement de la Médiathèque Antoine de Saint Exupéry - N° DEL-2018-009

A l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier l'article 6 du présent règlement intérieur de la médiathèque Antoine de Saint-Exupéry.

- 12) Convention de mise à disposition non-permanente d'un local entre la commune et l'association « Les Jardins d'Alain » Année 2018-2019 - N° DEL-2018-010

A l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition non permanente d'un bien immobilier entre la commune de Domont et l'association « Les Jardins d'Alain »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant ;

- 13) Cession d'une propriété relevant du domaine privé de la commune sise 1 chemin du Beursillon C177, C 261 et C262 - N° DEL-2018-011

A l'unanimité, le conseil municipal,

Autorise Monsieur le Maire a :

CEDER le lot A figurant sur le plan de division établi par le Cabinet Burtin, ci-annexé, au prix de 800.000 Euros,

SIGNER tous les documents et actes se rapportant à cette vente

- 14) Demande de subventions dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) - N° DEL-2018-012

A l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction de l'Aménagement et des Collectivités Territoriales, une attribution de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018, tels que présentés ci-dessous :

Plan de Financement	
Priorité 1	
Travaux de peinture et remplacement des sols souples école maternelle L Pasteur -- J Moulin -- élémentaire J Moulin	
Coût HT des travaux	43 875,40 €
Coût TTC des travaux	52 650,48 €
DETR hypothèse haute (40%)	17 550,16 €
DETR Hypothèse basse (20%)	8 775,08 €
Autofinancement Ville € TTC (hypothèse haute DETR)	35 100,32 €
Autofinancement Ville € TTC (hypothèse basse DETR)	43 875,40 €
Date prévisionnelle de travaux : juillet-août 2018	

Priorité 2 Travaux de création d'une aire de jeux école maternelle L. Pasteur	
Coût HT des travaux	29 131,00 €
Coût TTC des travaux	34 957,20 €
DETR hypothèse haute (40%)	11 652,40 €
DETR Hypothèse basse (20%)	5 826,20 €
Autofinancement Ville € TTC (hypothèse haute DETR)	23 304,80 €
Autofinancement Ville € TTC (hypothèse basse DETR)	29 131,00 €
Date prévisionnelle de travaux : juillet-août 2018	

APPROUVE le plan de financement proposé

MANDATE Monsieur le Maire pour la signature de tout acte administratif se rapportant à ces opérations

NOTE que la Ville s'engage à prendre en charge la différence entre le taux maximum de subvention sollicités au titre de la DETR et le taux réellement attribué

SOLLICITE l'autorisation de Monsieur le Préfet de commencer les travaux avant l'avis d'attribution de subvention

NOTE que ces opérations sont inscrites au Budget Primitif 2018

15) Demande de subventions dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) – DEL-2018-013

A l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat par l'intermédiaire de Monsieur le Préfet de Région, des subventions dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'investissement Public Local 2018, conformément au projet de travaux présenté ci-dessous :

Travaux de mise en accessibilité des ERP(s) communaux – Ad'Ap	
Coût HT des travaux	221 370,00 €
Coût TTC des travaux	265 644,00 €
Dotation de soutien à l'investissement public local (80%)	177 096,00 €
Autofinancement Ville € TTC	88 548,00 €
Date prévisionnelle de travaux : second semestre 2018	
Travaux de sécurisation des ERP(s) scolaires et péri-scolaires	
Coût HT des travaux	131 596,88 €
Coût TTC des travaux	157 916,26 €
Dotation de soutien à l'investissement public local (80%)	105 277,50 €
Autofinancement Ville € TTC	52 638,76 €
Date prévisionnelle de travaux : second semestre 2018	

APPROUVE les plans de financement proposés,

S'ENGAGE à prendre en charge la différence entre le taux maximum de subvention sollicitée au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Public Local et le taux réellement attribué,

PRECISE qu'aucune autre subvention n'a été sollicitée ou ne sera sollicitée pour la réalisation des opérations indiquées dans les plans de financement sus mentionnés,

MANDATE Monsieur le Maire pour la signature de tout document ou acte administratif se rapportant à ces opérations,

SOLLICITE l'autorisation de Monsieur le Préfet du Val d'Oise à commencer les travaux avant l'avis d'attribution de subvention,

NOTE que ces opérations sont inscrites au Budget Primitif 2018.

16) Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise rénovation / restructuration d'écoles, groupes scolaires et demi pensions - N° DEL-2018-014

A l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une aide au titre de travaux de rénovation / restructuration des écoles, groupes scolaires et demi-pensions, tels que présentés ci-dessous :

Travaux de mise en accessibilité des ERP(s) communaux – Ad'Ap	
Coût HT des travaux	120 880,00 €
Coût TTC des travaux	145 056,00 €
Participation CD95 (20%)	24 176,00 €
Date prévisionnelle de travaux : second semestre 2018	
Travaux de sécurisation des ERP(s) scolaires et péri-scolaires	
Coût HT des travaux	131 596,88 €
Coût TTC des travaux	157 916,26 €
Participation CD95 (20%)	26 319,38 €
Date prévisionnelle de travaux : second semestre 2018	
Travaux de peinture et remplacement des sols souples école maternelle L Pasteur	
Coût HT des travaux	34 836,00 €
Coût TTC des travaux	41 803,20 €
Participation CD95 (20%)	6 967,20 €
Date prévisionnelle de travaux : juillet-août 2018	
Travaux de remplacement des sols souples école maternelle J Moulin	
Coût HT des travaux	3 457,40 €
Coût TTC des travaux	4 148,88 €
Participation CD95 (20%)	691,48 €
Date prévisionnelle de travaux : juillet-août 2018	
Travaux de remplacement des sols souples école élémentaire J Moulin	
Coût HT des travaux	5 582,00 €
Coût TTC des travaux	6 698,40 €
Participation CD95 (20%)	1 116,40 €
Date prévisionnelle de travaux : juillet-août 2018	

APPROUVE le plan de financement proposé

MANDATE Monsieur le Maire pour la signature de tout acte administratif se rapportant à ces opérations

SOLLICITE l'autorisation de Madame la Présidente du Conseil Départemental de commencer les travaux avant l'avis d'attribution de subvention

NOTE que ces opérations sont inscrites au Budget Primitif 2018

17) Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise pour la construction d'équipements d'intérêt local : Equipements sportifs de base- N° DEL-2018-015

A l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une aide au titre des travaux de création d'un plateau multi-sports (équipement sportif de base) tels que présentés ci-dessous :

Travaux de Création d'un plateau Multi-sports	
Coût HT des travaux	158 000,00 €
Coût TTC des travaux	189 600,00 €
Participation CD95 (20%)	31 600,00 €
Date prévisionnelle de travaux : second semestre 2018	

APPROUVE le plan de financement proposé,

MANDATE Monsieur le Maire pour la signature de tout acte administratif se rapportant à ces opérations,

SOLLICITE l'autorisation de Madame la Présidente du Conseil Départemental de commencer les travaux avant l'avis d'attribution de subvention,

NOTE que ces opérations sont inscrites au Budget Primitif 2018,

18) Approbation du tableau des effectifs - N° DEL-2018-016

A l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE le tableau des effectifs de la Commune au 8 Mars 2018 ci annexé, prenant en compte l'ensemble des modifications décidées au cours de la présente séance ;

PRECISE que le tableau des effectifs vaut confirmation de création de postes, tous emplois, filières et statuts confondus.

19) Modification du poste de psychologue de la petite enfance - N° DEL-2018-017

A l'unanimité, le conseil municipal,

DECIDE d'autoriser le recours au recrutement d'un contractuel en cas de recherche infructueuse d'un fonctionnaire sur le poste,

DECIDE d'adopter les modifications proposées sur le poste de psychologue à temps non complet portant le numéro 265 à compter du 8 mars 2018, et afin de répondre aux obligations du service « Petite enfance » de porter à 49,25 heures (*en centième*) la quotité moyenne mensuelle,

DECIDE de fixer la rémunération de ce poste sur la base de la grille indiciaire des grades du cadre d'emploi des psychologues territoriaux (filière médico-sociale).

PRECISE que ces modifications seront intégrées au tableau des effectifs de la commune.

20) Classes de découverte, projets pédagogiques, artistiques et cultures 2017/2018 – grille des participations familiales - N° DEL-2018-018

A l'unanimité, le conseil municipal,

DECIDE de participer au financement des projets pédagogiques, artistiques ou culturels des classes de CM 2 ainsi que des classes de double niveaux CM 1 / CM 2, dans la limite des crédits alloués aux classes de découverte et après validation de ces projets par l'inspection académique et la Ville

DECIDE de maintenir, pour l'année scolaire 2017 / 2018 les tranches de quotient familial et le barème des participations familiales appliqués lors de l'année scolaire 2016 / 2017

APPROUVE le barème des participations des familles selon le tableau joint

PRECISE que les dépenses relatives aux classes de découverte et aux projets pédagogiques 2017 / 2018 seront prévues au Budget Primitif 2018, Fonction 255 – article 6042

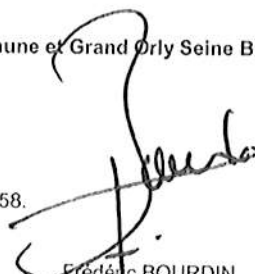
PRECISE que les recettes liées aux participations des familles aux classes de découverte et aux projets pédagogiques 2017 / 2018 seront inscrites au Budget Primitif 2018, Fonction 255 – article 7067

21) Adhésion au SEDIF de deux établissements publics locaux à savoir Plaine Commune et Grand Orly Seine Bièvre - N° DEL-2018-019

A l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE l'adhésion au SEDIF des deux établissements publics locaux précités

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 8 mars 2018 est levée à 20h58.


Frédéric BOURDIN
Maire de Domont

Vous pouvez également consulter ce relevé de décision sur le site Internet de la Commune : www.ville-domont.fr